

CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

18 Septembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 12 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit septembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J.F. OBEZ, O. GUICHARD, C. BIOLAY, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. LAPTEVA, L. JACQUEMET, M. FOURNIER, M. GALLET, Michèle GALLET, V. KRYK, M. CONDE, M. TOOMEY, C. FOLGER, D. GANNE, B. LERAY, J-A. DURET

Absents excusés : H. DUMAS ; M-C. ROCH ; J. MERCIER ; V. BOULAS ; I. ZANON ; L. LAMARCA

Absents : S. MERCIER ; L. LAMARCA ; J. DAZIN ; R. JAILLET

Procurations : H. DUMAS à O. GUICHARD ; J. MERCIER à J-A. DURET ; M-C. ROCH à Michèle GALLET ; V. BOULAS à M. GIRIAT ; L. LAMARCA à J-F. OBEZ

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services La séance est ouverte à 19h30.

J-A. DURET est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil Municipal du 17 juillet 2017 est adopté à l'unanimité

1. Déchetterie ressourcerie – Présentation du projet

La présentation des deux projets est menée conjointement.

Madame Ghislaine MONNIER (responsable du service de gestion et de valorisation des déchets) et Monsieur RIGAUD (Directeur général des services techniques) de la Communauté de commune du pays de Gex (CCPG) présentent les projets sur la base d'un support de présentation projeté en séance:

- La déchetterie

A l'horizon 2030, le secteur comptera environ 21000 habitants ce qui représente environ 6000 tonnes de déchets par an. (Aujourd'hui, la déchetterie de Versonnex est saturée à 9000 tonnes). La superficie prévue est de 8500m², donc elle est bien dimensionnée pour accueillir ces quantités de déchets ; La déchetterie accueillera 30 catégories de déchets différents. Les gravats et déchets verts sont versés de plein pied.

Le quai sera à 2 mètres de haut. Le bâtiment sera à 3m de haut (+ le quai : 5m)

Le point vert est prévu pour être installé à l'intérieur de la déchetterie, caché derrière un mur de Merlon. Entre la brasserie et le muret se trouvera la voie d'accès pour la ressourcerie.

Le projet prévoit une séparation totale entre les véhicules poids lourds de collecte et les véhicules légers.

Le choix des teintes qui sera fait correspondra à des couleurs à caractère minéral pour une meilleure intégration dans l'environnement.

La déchetterie sera accessible par un badge. Un parcours pédagogiques sécurisé sera créé pour les écoles, avec des panneaux explicatifs.

Un casier à broyat sera mis à disposition pour les personnes qui en ont besoin pour le compost.

- La ressourcerie

Le ressourcerie sera composée d'un bâtiment comprenant un atelier, une boutique, un espace de salle de réunion, formation. Ce dernier espace permettra d'accueillir les enfants des classes.

L'atelier permettra de remettre en état des objets qui ne sont plus utilisés. L'objectifs est de trouver des synergies, des accords avec les artisans, commerçant du secteur pour travailler ensemble.

Débat :

J-A DURET fait remarquer que le projet n'est ni moderne, ni écologique. Il précise que c'est la même qu'à Versonnex en 3 fois plus grand.

Mme MONNIER explique que 800m² de panneaux solaires seront installés sur le bâtiment, et que l'ensemble du site (ressourcerie et déchetterie) sera à énergie positive, produisant plus en électricité que les besoins propres du bâtiment.

L'assemblée regrette de ne pas avoir d'insertion paysagère du projet.

Madame MONNIER explique que les services de la CCPG sont venus présenter au Conseil Municipal un avant-projet, en l'état actuel des réflexions, et que les remarques de l'assemblée pourront être prises en compte, dans la mesure du possible.

J-A DURET souligne l'absence de système de protection contre l'envol des déchets et précise qu'en Suisse, il y a des déchetteries couvertes. Il se demande si le projet va jusqu'au bout de ce qu'on peut faire en terme environnemental.

Madame MONNIER répond qu'en terme de couverture, la surface entière ne pourrait pas être couverte à cause du problème de la ligne à Haute tension. En effet, si on rajoute une structure, ça ne passe plus sur ce terrain : il faut être à 6 mètre en dessous des fils nus.

O. Guichard souligne les efforts qui ont été faits depuis la première esquisse. Ce n'est pas la même déchetterie qu'à Versonnex, on s'est opposé à une aire de stockage des déchets verts. Cependant, le projet est perfectible, on a une démolition à Ornex, 20000 véhicules jours qui traversent la commune. Les déchets plastiques sont une vraie nuisance on est à côté d'un corridor écologique, il faut être vigilant.

Par ailleurs, les déchets verts peuvent être assez malodorants, il faudrait pouvoir minimiser les nuisances sur ce point.

O. GUICHARD s'inquiète de l'activité des ateliers de la ressourcerie : Il interroge Madame MONNIER qui a parlé d'atelier de ressourcerie et on a juste à côté une ébénisterie gessienne. On risque de tuer un des commerces les plus actifs et les plus dynamiques d'Ornex. La ressourcerie oui, mais en lien avec les acteurs économiques locaux. Il faut être proactifs et si au moins sur le mobilier en bois, on pouvait établir un rapprochement avec eux, ça serait la moindre des choses.

Monsieur RIGAUD répond que dans la présentation qui vient d'être faite, il est question de trouver une synergie avec les acteurs locaux. Il explique qu'il faut peut-être travailler sur les filières.

En ce qui concerne les déchets verts, madame MONNIER répond que les bennes sont évacuées avant la décomposition des déchets verts, et qu'il n'y a donc pas de risque de nuisance d'odeurs.

Quant aux déchets volants sont essentiellement les plastiques, les tout venants. Il est envisageable de mettre en place un quai sarcophage.

J-A. DURET fait part de son expérience à la déchetterie de Versonnex où le plateau de déchets verts est saturé à midi, en une matinée.

Monsieur RIGAUD répond qu'une déchetterie pour 20000 habitants, c'est le ratio, c'est vers cela qu'on tend. Saint Genis a été réhabilitée et étendue, et Péron va subir le même sort. Il y aura donc 5 déchetterie sur le pays de Gex.

J-A. DURET : Puisque les déchets verts sont déposés en grande quantités, quel est le rythme d'évacuation : l'objectif est-il de reverser tous les déchets verts sur la plateforme de Versonnex ? Combien de benne sur la route de Divonne ?

Monsieur RIGAUD explique que le circuit des camions poids-lourds qui évacuent la déchetterie passent par la RD 1005 et Cessy, et qu'il n'y a pas d'évacuation ni par la rue de Divonne, ni le dimanche, et que cela doit représenter au maximum deux bennes le samedi. Les déchets verts sont compactés.

C. BIOLAY interroge Madame MONNIER sur l'entrée à la déchetterie et demande si les badges sont valables dans toutes les déchetteries du pays de Gex ? la réponse est oui, le choix est fait de laisser, dans un premier temps, la liberté aux usagers de choisir leur déchetterie. Les badges seront lancés en mai 2018.

J-A. DURET demande si l'arrivée des badges symbolise le début des déchetteries payantes ?

Monsieur RIGAUD répond que non, que c'est un moyen de contrôler et d'observer les habitudes des habitants du pays de Gex.

D. GANNE demande à quoi va servir la vidéosurveillance. Madame MONNIER explique qu'elle aura surtout un intérêt s'il se passe quelque chose pour pouvoir regarder après coup ce qu'il s'est passé.

J-A. DURET demande si le point vert de la rue de Perruet va être supprimé ; Il faudrait selon lui le conserver, mais le reprendre un peu. Madame MONNIER explique qu'en principe, les points verts de la déchetterie sont comptés en plus, et pas en remplacement de ceux existants.

O. GUICHARD a besoin de comprendre exactement par où se fera l'entrée de la déchetterie. Madame MONNIER explique qu'on rentrera entre Jardiland et la brasserie gessienne.

J-F. OBEZ demande à la CCPG de nous faire parvenir à terme un plan précis avec la zone d'entrée

M. TOOMEY s'interroge sur le timing, le calendrier prévisionnel de réalisation du projet. J-F. OBEZ répond que si on veut la déchetterie en premier, avant la ressourcerie, le dépôt du permis de construire peut-être fait en 2018, sinon, si la commune le souhaite, le projet sera décalé en 2019, pour une réalisation en 2020.

J-A. DURET demande si le rond-point va être repris. A ce sujet, la CCPG a réalisé une étude de trafic, mais pour le moment, aucune hypothèse technique n'a encore été faite.

J-F. OBEZ explique qu'on va continuer de travailler ensemble, avec la CCPG et qu'on reviendra devant le Conseil

Willy DELAVENNE précise, dans l'intérêt du projet, qu'il y a une bande de terrain qui appartient à la commune, et qui pourrait servir pour une voirie éventuellement.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte de l'avancement du projet de déchetterie – ressourcerie et souhaite continuer à être associé à l'avancement du projet.

(Le support de présentation ainsi que le plan de masse du projet sont joints au présent compte-rendu)

2. Finances – Intercommunalité – Convention de gestion de la zone de la Maladière

Pour faire suite au transfert de la compétence économie à la CCPG, les zones d'activité économiques doivent être transférées, conformément à l'application de la loi NOTRe. Afin d'exercer la compétence, la communauté de communes doit pouvoir utiliser les équipements de la zone. Pour se faire, le conseil municipal a délibéré le 17 juillet 2017, pour mettre les équipements publics à disposition de la CCPG.

Pour l'année 2017, la gestion et l'entretien de ces mêmes équipements publics se fera par les services communaux. La signature d'une convention de gestion est proposée pour chaque site.

Il est rappelé que l'évaluation de la charge transférée sera réalisée dans le cadre de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Concernant la gestion et l'entretien courant des équipements des zones d'activité économique faisant l'objet d'un transfert, et dans l'attente de la mise en place d'une organisation pérenne et définitive, la communauté de communes souhaite s'appuyer sur l'expérience de gestion de ces zones par les communes, aux fins de garantir la continuité des services publics et la sécurité des usagers.

Il est proposé de mettre en place une coopération entre la communauté de communes et chaque commune concernée, par la conclusion d'une convention de gestion destinée à préciser les conditions dans lesquelles la commune assurera en 2017, à titre transitoire et ponctuel, la réalisation de missions dans le cadre de la gestion des zones d'activité économique au nom et pour le compte de la communauté de communes.

La convention de gestion relative à la zone de la Maladière sur la commune d'Ornex

Les missions confiées par la communauté de communes à la commune en matière de gestion des zones d'activité économique comprennent des prestations en matière de voirie et espaces publics, de déneigement, d'éclairage public, d'espaces verts, d'eaux pluviales, de défense incendie et de signalisation/signalétique. Celles-ci sont détaillées dans le projet de convention joint en annexe de la présente délibération.

La convention de gestion sera conclue pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2017, renouvelable une fois de manière expresse pour la même durée.

L'exercice par la commune des missions objet de la convention sera payé sur la base des frais réels engagés ou acquittés par la commune. Pour la réalisation des missions, la commune interviendra pour le compte de la communauté de communes dans le respect des règles de la comptabilité publique.

Les dépenses strictement nécessaires à la réalisation des missions sont prises en charge, engagées et mandatées par la commune après service fait. Le remboursement par la communauté de communes s'effectuera sur présentation des pièces exigées par les règles de la comptabilité publique dans la limite du plafond des dépenses mentionnées dans la convention de gestion. Tout dépassement du plafond devra être justifié.

Deux fois par an, aux mois de juillet et de décembre, la commune transmettra à la communauté de communes un titre de recette correspondant aux sommes qu'elle a engagées et/ou acquittées au titre des présentes missions.

Ces titres de recettes devront être accompagnés d'un décompte des opérations effectuées précisant pour chaque dépense : le service en cause, le fournisseur, la nature de la dépense, le numéro de facture, les montants HT, TVA et TTC et le numéro du mandat.

La communauté de communes s'engage à procéder au remboursement des sommes avancées par la commune dans un délai de 30 jours à réception du titre de recette.

Par délibération en date du 12 juillet 2017, le conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Gex a :

- Approuvé, dans le cadre de l'exercice de la compétence de gestion, aménagement et entretien des zones d'activité économique, tel que défini par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), le principe de confier à titre transitoire, la gestion de la zone d'activité économique de la Maladière par la commune d'Ornex,
- Approuvé les termes de la convention jointe en annexe de la présente délibération,
- Autorisé le président à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

J-A. DURET demande ce qu'il adviendra de la convention avec la société Girod média relative à l'entretien de la signalétique de la zone. J-F. OBEZ informe que la CCPG l'appliquera jusqu'au terme prévu, c'est-à-dire en septembre 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant,

APPROUVE, dans le cadre de l'exercice de la compétence de gestion, aménagement et entretien des zones d'activité économique, tel que défini par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le principe de confier à titre transitoire, la gestion de la zone d'activité économique de la Maladière à la commune d'Ornex, **APPROUVE** les termes de la convention jointe en annexe de la présente délibération,

PRECISE que ce principe s'applique la zone d'activité économique de la Maladière faisant l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition des équipements publics communaux,
AUTORISE le Maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

3. Intercommunalité – Financement du conservatoire de musique, de danse et d'arts dramatiques de Ferney-Voltaire

O. GUICHARD informe l'assemblée qu'il ne prendra pas part au vote ni au débat, et précise qu'à aucun moment il n'est intervenu sur ce dossier. Il a reçu les consignes de vote d'H. DUMAS pour lequel il a procuration, et votera en son nom.

M. TOOMEY ne souhaite pas non plus prendre part au vote car il a ses enfants au conservatoire.

Le Conseil municipal de Ferney-Voltaire a voté le 7 mars 2017 le projet d'établissement du conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique pour la période 2017-2024. Celui-ci comporte un volet important consacré à la vocation intercommunale de l'établissement.

Dans ce cadre, et au regard de l'importance du nombre d'habitants d'Ornex bénéficiant d'un enseignement dispensé par le conservatoire (78 élèves), un accord est intervenu entre les Communes d'Ornex/ Prévessin-Moëns/ Thoiry et de Ferney-Voltaire au sujet du financement de cet équipement, ainsi que d'une participation à la gouvernance de l'établissement.

A compter de la rentrée scolaire 2017, la Commune de Ferney-Voltaire s'engage à appliquer aux habitants des Communes précitées les tarifs suivants :

- Tarif extérieur pour le « droit d'inscription annuel »,
- Tarifs applicables en 2016/2017 suivant l'évolution du tarif ferneysien (+ 1% pour la saison 2017/2018) pour la « pratique instrumentale élève fanfare », l'« éveil musique ou danse », « location d'instrument » ;
- Tarifs ferneysiens majorés de 85% dans tous les autres cas. Ces tarifs seront arrondis au nombre entier le plus proche, le nombre entier supérieur étant retenu si la décimale est de 50. (cela revient à une diminution de 15% des tarifs des ornésiens par rapport aux élèves de Ferney Voltaire).

En contrepartie, chaque commune concernée s'engage à verser à la commune de Ferney-Voltaire une participation financière. Les modalités de calcul de cette participation sont précisées dans une convention à intervenir entre les différentes communes, jointe à la présente note en annexe.

Il est donc proposé que la commune d'Ornex participe, pour l'année scolaire 2017 /2018, au financement du conservatoire, à hauteur d'un montant estimatif de 25 520€ à verser en 3 fois par la commune.

Cette convention prévoit également une participation à la gouvernance du conservatoire, notamment par la désignation d'un représentant des Communes de Prévessin-Moëns, Ornex et Thoiry au Conseil d'établissement, ainsi que la possibilité de décentraliser certains cours dans les deux communes voisines.

Il est proposé d'approuver cette convention uniquement pour l'année 2017/2018, et dans le même temps, de mettre en place un groupe de travail, comprenant des représentants de la commune de

Prevessin - Moëns et de la commune d'Ornex, afin de négocier une solution plus favorable avec la commune de Ferney-Voltaire, ou de mettre en place un système d'aide pour les usagers du conservatoire résidant à Ornex, qui soit déconnecté d'une contribution directe à la commune de Ferney Voltaire.

J-F. OBEZ rappelle l'historique de cette convention : l'adjointe à la culture de Ferney-Voltaire a écrit aux parents du conservatoire, en expliquant que si les communes n'acceptaient pas de combler le déficit du conservatoire, la ville de Ferney-Voltaire se verrait dans l'obligation d'augmenter les cotisations des élèves des communes concernées en conséquence.

Avec les élus de Prevessin, ceux d'Ornex ont décidé que ce n'était pas normal que les parents payent encore plus. Le déficit imputable aux élèves d'Ornex représente 35 000 euros.

Ornex a négocié la prise en charge du déficit, moyennant une baisse des tarifs de 15% pour les élèves résidants à Ornex.

Trois communes ont accepté un partenariat avec Ferney-Voltaire pour cette année : Thoiry, Ornex et Prevessin.

B. LERAY explique que le déficit vient bien de Ferney-Voltaire, et que c'est à Ferney d'augmenter leurs cotisations.

J-F OBEZ répond que ceci a été demandé à Ferney, mais refusé.

Par conséquent, ce qui est proposé au Conseil Municipal, c'est de signer cette convention pour une année, et de monter un groupe de travail. La convention proposée ne peut pas être renouvelée par tacite reconduction.

D. GANNE aurait préféré que les tarifs d'Ornex soient maintenus comme l'année dernière, et que Ferney augmente les siens. Dans la même logique, pour B. LERAY, au final, Ornex augmente ses tarifs.

C. BIOLAY considère que ce qui est important, c'est que, si la commune met de l'argent au conservatoire, ça doit profiter aux habitants d'Ornex.

J-A. DURET ressort le rapport de la chambre régionale des comptes de 2015 portant sur les finances de la commune de Ferney. Il en ressort que la commune de Ferney dépense 17% de ses revenus pour sa politique culturelle dont une grande partie pour le conservatoire. De plus, J-A. DURET est d'avis que le conservatoire devrait être un équipement intercommunal, géré par la CCPG. Ou alors, peut-être faudrait-il transformer ce conservatoire en école de musique ? On donne 70€ aux autres enfants qui sont dans les écoles de musique des autres communes, pourquoi en donner 300 ? Parmi les 78 enfants d'Ornex, lesquels sont au conservatoire pour un diplôme ?

Pour J-A. DURET, quelque part, il y a un gros problème de gestion que Ferney essaie de reporter sur les autres communes. C'est anormal qu'une structure comme le conservatoire soit dans une ville de 8000 habitants. Il demande si c'est la politique d'Ornex d'avoir une politique culturelle « ambitieuse et couteuse » comme écrit dans le rapport de la CRC ? La politique culturelle doit bénéficier à tous les gessiens, et c'est une politique qui doit être intercommunale. En 2010, le déficit était de 350 000€, et aujourd'hui il est de 478 000€, il augmente. Pour J-A. DURET, voter pour ce conventionnement avec Ferney serait vraiment l'aveu d'un échec de gestion de la majorité municipale.

J-F. OBEZ précise qu'avec 25000€ cette année, on est loin d'une politique couteuse, ambitieuse.

Il n'y a peut-être pas beaucoup d'élèves qui ont des ambitions diplômantes, mais sans doute y en a-t-il quelques-uns. On peut comprendre que pour ceux qui veulent en faire leur métier, ça coûte plus cher qu'un enseignement d'amateur.

C. BIOLAY propose de se laisser une année et réfléchir à une autre solution, se rapprochant peut-être plus de ce qui est fait pour les écoles de musique.

J-A. DURET pense que le problème est à l'échelle du pays de Gex, et qu'en validant cette proposition, on ne fait que pérenniser une situation qui est malsaine.

J-F. OBEZ précise que l'intérêt communautaire n'a pas été retenu pour le conservatoire : si la CCPG prend la compétence, le déficit de 478 000€ devra être inscrit chaque année dans le budget de la commune de Ferney, à cause des mécanismes de calculs des charges transférées à la CCPG, à moins que Ferney n'assainisse la situation au préalable. Structurellement, Ferney ne peut pas réduire le déficit.

Pour J-A. DURET, le projet d'établissement dit que les cotisations représentent 41% des dépenses de fonctionnement mais ce même rapport suggère qu'ils ne devraient pas dépasser 25% aggravant encore le déficit.

Il précise qu'il faut remettre le montant qu'on envisage de verser au Conservatoire en perspective de ce que l'on donne à nos associations locales. Il a l'impression d'être dans un piège, et en appelle à ne pas voter cette délibération, aussi en pensant à ce qui va venir après. Il précise avoir discuté avec Aurélie CHARILLON et constate qu'effectivement, elle tient le même discours que J-F. OBEZ.

J-F. OBEZ confirme que les communes d'Ornex et Prévessin-Moëns sont sur la même longueur d'onde, et qu'on ne s'engage bien que pour cette année scolaire.

J-A. DURET pense qu'une fois qu'on aura mis le pied dedans on ne pourra plus en sortir

J-F. OBEZ n'est pas d'accord, cette année permettra de parler aux parents, peut-être les impliquer, ce qui n'a pas été possible jusqu'à maintenant, compte-tenu de la pression mise par la commune de Ferney-Voltaire. On pourrait imaginer que les parents d'élèves d'Ornex et Prévessin puissent constituer une association, et que cette dernière soit aidée par les communes.

J-A. DURET précise tout de même qu'avec J. MERCIER ils n'ont jamais cédé, sur ce sujet à Ferney-Voltaire.

J-F. OBEZ ne le conteste pas, mais avance qu'ils n'ont jamais subi le chantage qu'on a vécu début 2017. Pour J-A. DURET, la méthode est scandaleuse, et si le Conseil Municipal vote, ça veut dire que ça marche.

Pour représenter la commune au conseil d'établissement du Conservatoire, Max GIRIAT se propose pour être titulaire, et Marc TOOMEY sera son suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres votant (4 contre B. LERAY, J. MERCIER, J-A. DURET, C. FOLGER et 6 abstentions Michel GALLET, M. FOURNIER, M. CONDE, M-C. ROCH, V. KRYK, D. GANNE), O. GUICHARD et M. TOOMEY ne prennent pas part au vote.

- **APPROUVE** la convention à intervenir entre la Commune d'Ornex et celle de Ferney-Voltaire ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer ainsi que tout document y afférent ;

- **DESIGNE** Max GIRIAT comme représentant titulaire de la Commune, et Marc TOOMEY comme représentant suppléant, pour siéger au Conseil d'établissement du conservatoire.
- **DECIDE DE METTRE EN PLACE UN GROUPE DE TRAVAIL** afin de réfléchir à des solutions de financement plus pérennes à compter de la rentrée scolaire 2018.

4. Personnel – modification du tableau des effectifs

Suppression de postes

Suite aux recrutements qui viennent d'être effectués il est proposé au Conseil municipal de supprimer les postes qui ont été ouverts, et non pourvus suite aux recrutements. Il convient ainsi de supprimer :

- sept postes d'animateur sur le grade d'adjoint d'animation principal de 1ère classe temps complet
- six postes d'animateur sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe temps complet
- un poste d'animateur sur le grade d'adjoint d'animation temps complet
- un poste d'ATSEM sur le grade d'ATSEM principal de 2ème classe temps non complet 17h30

Créations de postes

Pour le service enfance

Afin de prendre en compte les modifications apportées à l'organisation de travail dans les écoles, et pour compléter les dernières modifications apportées au Conseil Municipal du 17 juillet 2017, il est proposé de créer les postes suivants :

- deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet de 29h00 hebdomadaires, (en lieu et place de deux accroissements temporaires d'activité, compte tenu du fait que ces heures sont devenues pérennes). La rémunération de ces emplois se fera sur le premier échelon du grade d'adjoint d'animation et les postes seront classés dans le groupe C3 du RIFSEEP. Ces postes sont créés à compter du 20 septembre 2017.

Il convient par ailleurs de créer, un poste de 11h00 hebdomadaire au titre d'un accroissement temporaire d'activité pour une durée d'un an pour une mission à la cantine.

Pour les services administratifs et la direction générale

Suite au départ d'un agent, qui occupe un poste de rédacteur, comme chargé d'affaire général à temps complet, il est proposé de recruter un Directeur général adjoint en charge des finances. Afin de se laisser toute possibilité pour se recrutement, en cas de mutation, il est donc proposé de créer:

- un poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet
- un poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet
- un poste d'attaché territorial à temps complet

Un agent de la collectivité a dû, pour raison de santé, être placée en mi-temps thérapeutique, ce qui crée une charge de travail qu'il convient d'absorber par le biais d'un recrutement. L'absence du chargé d'affaires générales pendant le temps du recrutement engendre également une charge de travail qu'il convient de combler dans l'urgence. Pour se faire, il est demandé au Conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif, au titre d'un accroissement temporaire d'activité, pour une durée d'un an, à compter du 20 septembre 2017 à temps complet. La rémunération de cet emploi se fera sur le premier échelon du grade d'adjoint administratif et les postes seront classés dans le groupe C3 du RIFSEEP.

Pour les services techniques

Un agent des services techniques est devenu agent de surveillance de la voie publique (ASVP). Afin d'assurer la continuité du service, il convient de le remplacer, et de créer un poste d'adjoint technique à temps complet. Afin de se laisser toute possibilité dans le cadre du recrutement, il convient de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe et un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe.

Modification du temps de travail

Suite à une réorganisation du service animation et afin d'ajuster le temps de travail effectif de l'agent en charge du transport scolaire. Il est proposé au Conseil Municipal de transformer un poste d'adjoint d'animation à 16h45 en un poste d'adjoint d'animation à 17h hebdomadaire.

J-A. DURET demande s'il n'est pas envisageable que le Maire ait délégation du Conseil Municipal sur les modifications du tableau des effectifs, cela permettrait d'alléger ces délibérations fastidieuses.

J-F. OBEZ répond que cette question pourra être étudiée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votant,

- **APPROUVE** les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Suppression des postes suivants à compter du 1^{er} octobre 2017 :

- sept postes d'animateur sur le grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe temps complet
- six postes d'animateur sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe temps complet
- un poste d'animateur sur le grade d'adjoint d'animation temps complet
- un poste d'ATSEM sur le grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe temps non complet 17h30

Création des postes suivants à compter du 1^{er} octobre 2017 :

- un poste d'adjoint technique de 11h00 hebdomadaire au titre d'un accroissement temporaire d'activité pour une durée d'un an pour une mission à la cantine
- un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- un poste d'attaché territorial à temps complet
- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet

Création du poste suivant à compter du 20 septembre 2017

- deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet de 29h00 hebdomadaires
- un poste d'adjoint administratif, au titre d'un accroissement temporaire d'activité, pour une durée d'un an, à temps complet

Modification de temps de travail

- transformation d'un poste d'adjoint d'animation à 16h45 en un poste d'adjoint d'animation à 17h hebdomadaire
- **DIT** que les dépenses sont inscrites au Budget primitif de la commune, au chapitre 12.

5. Marché Public – Pré Rugby

W. DELAVENNE, adjoint aux travaux, rappelle au conseil qu'une consultation a été lancée le 3 juillet 2017 avec une date limite de réception des offres au 31 juillet 2017.

Quatre entreprises ont soumis une offre dans les délais.

Les critères de jugement des offres sont :

Valeur technique : 60%

Prix : 40%

Après une première analyse, les prix des quatre entreprises sont les suivants :

Entreprises/ Groupement	Tranches	Offre € H.T.	Offre € T.T.C. (TVA à 20%)
SAS MANIEBAT	Tranche ferme	33 899,50 €	40 679,40 €
	Tranche optionnelle 1 (PSE 1)	6 612,00 €	7 934,40 €
	Tranche optionnelle 2 (PSE2)	18 180,00 €	21 816,00 €
	Total	58 691,50 €	70 429,80 €
ID VERDE	Tranche ferme	66 261,00 €	79 513,20 €
	Tranche optionnelle 1 (PSE 1)	10 278,00 €	12 333,60 €
	Tranche optionnelle 2 (PSE2)	24 650,00 €	29 580,00 €
	Total	101 189,00 €	121 426,80 €
MILLET	Tranche ferme	48 099,50 €	57 719,40 €
	Tranche optionnelle 1 (PSE 1)	15 120,00 €	18 144,00 €
	Tranche optionnelle 2 (PSE2)	19 272,00 €	23 126,40 €
	Total	82 491,50 €	98 989,80 €
France Clôture Environnement (FCE)	Tranche ferme	74 207,50 €	89 049,00 €
	Tranche optionnelle 1 (PSE 1)	15 440,00 €	18 528,00 €
	Tranche optionnelle 2 (PSE2)	26 400,00 €	31 680,00 €
	Total	116 047,50 €	139 257,00 €

MILLET ayant reçu la note technique la plus haute, une négociation a été engagée avec celui-ci sur le prix. La nouvelle offre de prix à l'issue de la phase de négociation est la suivante :

Entreprises/ Groupement	Tranches	Offre € H.T.	Offre € T.T.C. (TVA à 20%)
MILLET	Tranche ferme	42 399,50 €	50 879,40 €
	Tranche optionnelle 1 (PSE 1)	15 120,00 €	18 144,00 €
	Tranche optionnelle 2 (PSE2)	19 272,00 €	23 126,40 €
	Total	76 791,50 €	92 149,80 €

La commission s'est réunie le 14 septembre 2017 et propose de retenir l'offre de l'entreprise MILLET et de choisir, en plus de la tranche ferme, l'option 1 correspondant à la création de plateforme en bois, pour un montant total TTC de 69 023.40€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres votant (1 contre, J. MERCIER),

- **ATTRIBUE** le marché de travaux d'aménagement du site Pré Rugue à l'entreprise MILLET
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché avec l'attributaire défini ci-dessus
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2017

6. Dépenses opérées dans le cadre de la délégation du conseil au maire

Monsieur le maire rend compte au Conseil Municipal des dépenses opérées dans le cadre de sa délégation au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Ce point est une information ne donnant pas lieu à vote.

Tiers	Objet	Compte	Montant HT
NATIXIS	COMMANDE CHEQUES DE TABLE SEPTEMBRE	multi	3 988,00 €
GRAS SAVOYE	AVIS D'ECHEANCE CONTRAT ASSURANCE AGENTS CNRACL	6455	22 398,16 €
GRAS SAVOYE	AVIS ECHEANCE CONTRAT ASSURANCE AGENTS IRCANTEC	6455	3 519,15 €
TRESORERIE DE GEX	TAXE FONCIERES	63512	2 753,00 €
CIDEM	CONTRAT DE MAINTENANCE SUR SITE 2280	6156	2 954,70 €
MAIRIE DE RILLI	LOCATION DE GITES SEJOUR VACANCES DU 15 AU 22 JUILLET	6132	1 422,40 €
PROTECT SPORT	REALISATION D'UN SOL AMORTISSANT ECOLE DE VILLARD	21312	2 810,00 €
CAISSE	REGULARISATION 2016	7489	1 500,00 €
DESBIOLLES	CREATION DE FOSSE EAUX PLUVIALES ROUTE FORESTIERE	2151	2 097,00 €
PONCET CONFORT	AMENAGEMENT BUANDERIE ECOLE DES BOIS	2135	912,46 €
DIMA	ENTRETIEN VEHICULE CASE IH MXU 100	61551	948,89 €
MAGNANT PERILLA	LEVE TOPOGRAPHIQUE RUE DES HAUTAINS DE LA CROTTE	2315	1 187,00 €
STORE VOLET SER	ACHAT ET POSE DE VOLES ROULANTS ECOLE DES BOIS	2135	12 902,00 €
FESTIVAL DES CI	CINEMA ENFANTS FESTIVAL DES 5 CONTINENTS ACCUEIL DES ENFANTS NAP	6068	1 320,00 €
DOMBES HOTTES N	MAINTENANCE DEGRAISSAGE ET ENTRETIEN DES CIRCUITS D'EXTRACTION DES HOTTES DE CUISINE	6156	558,00 €
SARL FOREST	ACHAT D'UN FOUR PLAQUE ELECTRIQUE ET REFRIGERATEUR APPARTEMENT LE GENEVE 2EME ETAGE	2188	516,65 €
SAS REISSE	REPARATION ALIMENTATION ELECTRIQUE DE LA SIRENE DES POMPIERS	615221	498,00 €
POSTE	CONSOMMATION AFFRANCHISSEMENTJUILLET	6261	515,60 €
CIDEM	MAINTENANCE PHOTOCOPIEURS ECOLE DES BOIS	6156	1 207,40 €
CUNY	ACHAT D'UN ADOUCISSEUR RESTAURANT SCOLAIRE ECOLE DES BOIS	2188	950,00 €
EUROVIA ALPES	CREATION RESEAUX EAUX PLUVIALES RUE DE GENEVE	21538	3 744,49 €
ITINERAIRES AVO	AFFAIRE KUNZ / COMMUNE/PERMIS DE CONSTRUIRE ANTELIOS DOSSIER 0101/00784/170746554 KUNZ MAIRIE ORNEX	6227	1 200,00 €

NATIXIS	COMMANDE CHEQUES DE TABLE AOUT	multi	3 764,00 €
LEMAN LOCATION	LOCATION MINI BUS SEJOUR DES ENFANTS ACCUEIL DE LOISIRS DU 15 AU 22 JUILLET	6135	850,00 €
LIBRAIRIE LYCEE	ACHAT LIVRES APPRENTISSAGE A LA LECTURE CP DREVET EMMANUELLE	6067	754,65 €
OFFICE DU TOURI	PARTICIPATION RALLYE A BICYCLETTE 17 SEPTEMBRE 2017	6232	660,00 €
CENTRE SOCIOCUL	PARTICIPATION AU FESTIVAL TOT OU T ARTS	6232	1 000,00 €
NOREMAT	ENTRETIEN VEHICULE	61551	711,00 €
ORTEC	DEBOUCHAGE CANALISATIONS EAUX USEES ECOLE DE VILLARD	615221	643,20 €
COMMUNE	UTILISATION PISCINE 3° TRIMESTRE	611	1 620,00 €
EMERY	ACHAT DE GAZOIL	60622	1 178,40 €
LEROY MERLIN	ACHAT COFFRES POUR JARDINS FAMILIAUX	2188	3 115,00 €
NINET GAVIN	AMENAGEMENT CUISINE LOCAL ENTRETIEN ECOLE DES BOIS	2135	763,00 €
MEZCALITO	EVOLUTION LOGICIELFUSHIA PORTAIL FAMILLE	2051	620,00 €
FERBLANTERIE	TRAVAUX DE RENOVATION TOITURE EGLISE	2313	1 341,00 €
SODILOR	ACHAT BORNES ANTI STATIONNEMENT RUE DE MOENS	2152	426,42 €
LAVERRIERE'	MONTAGE BOITIER HYDRAULIQUE SUPPLEMENTAIRE SUR TRACTEUR	61551	541,67 €
DOMBES HOTTES N	ACHAT DE FILTRES HOTTE RESTAURANT SCOLAIRE ECOLE DE VILLARD	615221	925,20 €

Question du public

Pas de question du public.

Questions diverses

Michel GALLET : Il y a urgence à mettre en zone bleue le parking au niveau de l'église. Des obsèques se sont déroulées à l'église au mois d'août, la famille n'avait aucune place de disponible pour stationner sur le parking.

J-F. OBEZ convient qu'il faut règlementer le stationnement. On va regarder cela, mais gardons en tête que les travaux sur la place de l'église se dérouleront l'année prochaine.

W. DELAVENNE a aussi remarqué que le parking de l'église est de plus en plus rempli.

M. FOURNIER : Quelles sont les sorties du chantier d'immeuble de la route de Brétigny ?

W. DELAVENNE explique qu'il y en a deux : une sortie rue de Villard et une sortie RD 1005.

M. FOURNIER ajoute qu'à la sortie du chantier à Maconnex, la route n'est pas entretenue. W. DELAVENNE est au courant, on s'en occupe, l'entreprise a été rappelée à l'ordre. M GIRIAT précise qu'on a envoyé des courriers à O rêve, le promoteur. O. GUICHARD informe que sur le projet du pré de la Chapelle, on nous a certifié qu'on prendrait soin de l'environnement, or l'entreprise a creusé une tranchée à côté de la haie de chêne. S'ils meurent, le promoteur devra payer, et replanter.

Enfin, M. FOURNIER informe que des travaux sont en cours dans le ruisseau de Villard Tacon et qu'il faudrait vérifier comment ils sont faits, car elle a l'impression qu'ils sont en train de détourner le cours d'eau.

V. KRYCK : Il faudrait que le GAEC des Tulipiers nettoie le chemin de la Commanderie au niveau de la ferme LACROIX.

Lou JACQUEMET remercie les associations (L'amicale des pompiers, Association des mémoires ornésiennes -AMO- et loisirs d'automne) pour leur participation aux journées européennes du Patrimoine ce week-end.

Plumette (rassemblement cycliste) a aussi eu un gros succès, avec 30 équipes et 97 participants.

L'inauguration des jardins familiaux se déroulera ce vendredi 22 septembre à partir de 18h00.
La fête de l'automne se déroulera le samedi 14 octobre

W. DELAVENNE souhaite faire un point sur la RD 1005 : Les barrières pour sécuriser les trottoirs sont commandées. Les gens de la Trévise ont demandé s'ils allaient avoir leur miroir, la réponse est oui.

M. LAPTEVA : le sondage auprès des familles sur les NAP sera fait en octobre.

J-A. DURET : Pollution dans le Nan de Villard, avec mort de poissons. Il a été identifié que ça venait d'une maison dans le parc de la Roche. Un tuyau d'eau usée s'est bouché, et le tout est parti dans le pluvial. Les propriétaires ont été mis en demeure de faire les travaux. Il souhaite remercier le personnel communal, et intercommunal pour la réactivité.

Clôture de la séance à 21h45 - Prochaine réunion du Conseil Municipal : Le **16 octobre 2017 à 19h30**

J-F. OBEZ

O. GUICHARD

C. BIOLAY

W. DELAVENNE

M. GIRIAT

L. JACQUEMET

M. LAPTEVA

Michèle GALLET

M. GALLET

S. MERCIER

M. TOOMEY

L. LAMARCA

R. JAILLET

I. ZANON

M. CONDE

V. KRYK

M. FOURNIER

C. TOWNSEND

H. DUMAS

M-C. ROCH

V. BOULAS

J. MERCIER

D. GANNE

B. LERAY

J. DAZIN

J-A. DURET

C. FOLGER